



Paris, le 16 septembre 2021

## **Le réseau des CMA accueille très positivement le plan en faveur des indépendants, présenté par le Président de la République**

**Le Président de la République a dévoilé aujourd'hui les grandes orientations du plan indépendants, tant attendu par les artisans. Le réseau des CMA est satisfait car, tout en reconnaissant les vertus de l'entrepreneuriat et le rôle essentiel dans notre société des TPE qui créent de la richesse et de la vitalité dans les territoires, elles répondent aux problématiques soulevées par les artisans. Ce plan en faveur des indépendants vient renforcer les bonnes perspectives de sortie de crise et pourra contribuer à la relance durable de l'économie de proximité et à l'avenir des entreprises artisanales.**

La plupart des propositions du réseau des CMA transmises dans le cadre des nombreuses consultations organisées par les ministres Bruno Le Maire et Alain Criset **ont été reprises que ce soit, en matière de transmission d'entreprise, de protection du patrimoine, de protection sociale ou encore de formation continue.**

Avec la fin progressive des aides et la mise en place du sur-mesure, le réseau des CMA multiplie ses interventions et propose de nouveaux outils pour accompagner chaque entreprise et être au plus proche de ses besoins. L'annonce du plan en faveur des indépendants participe à **une plus grande justice économique et sociale**. Ce que nous souhaitons tous : **inciter les Français, notamment les jeunes, les salariés, toute personne en reconversion professionnelle à entreprendre !**

- **Placer la reprise d'entreprise et la transmission comme un enjeu prioritaire pour l'avenir de l'Économie de Proximité, c'est partager les efforts du réseau des CMA** et de ses conseillers d'entreprises, qui agissent chaque jour, pour la sauvegarde et le maintien de l'emploi dans tous les territoires. Les CMA estiment à **300 000**, le nombre d'entreprises artisanales à reprendre dans les 10 ans à venir, soit entre 30 et 40 000 chaque année. Par ailleurs, **la reprise d'entreprise donne plus de chance à l'artisan de réussir** (plus de 80 %), comparée à la création d'entreprise (60%). C'est pour ces raisons que le réseau des CMA se mobilise pour **encourager la reprise par des salariés mais aussi pour faciliter la transmission familiale, qui donnent de très bons résultats.**
- **Élargir la protection du patrimoine des indépendants** à l'ensemble de leurs biens personnels, c'est répondre à **l'enjeu de sécurisation** et de protection de la création d'entreprise, et garantir une égalité de traitement entre tous les entrepreneurs.
- **Assouplir les conditions d'accès**, aujourd'hui trop strictes, à l'assurance-chômage constitue également un signal important pour les artisans indépendants.
- Enfin, **traiter le sujet de la formation**, c'est vouloir **pérenniser le secteur de l'artisanat**. Le réseau des CMA est favorable à cet objectif de sécuriser et simplifier l'accès au financement de la formation des travailleurs indépendants qui répond notamment aux problématiques de reconversion professionnelle mais aussi à celles du développement économique de l'activité.

Joël Fourny a déclaré : « *En tant que Président de CMA France et représentant des 1,7 million d'artisans, j'accueille très positivement ces annonces et je me réjouis de l'orientation donnée à ce plan indépendants. Si les artisans se portent plutôt bien et sont confiants en l'avenir, ils ont la volonté de profiter pleinement de la relance, et ont besoin de mesures adaptées. S'emparer du sujet de la protection du patrimoine, de la transmission, de la formation et de la protection sociale, c'est se saisir des vrais sujets.* ».



**Contact CMA France** : Manon Caenen - m.caenen@the-arcane.com - 06 69 90 69 15



[cma-france.fr](http://cma-france.fr)